

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 84 (1948)
Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : *Statut des fonctions publiques.* — Morges. — *On demande notre aide.* — *Les escoliers du Languedoc à Lausanne.* — † Ch. Troyon, professeur. — *Société vaudoise des maîtres de T. M. : Correspondance interscolaire.* — *L'appel du 14 avril.* — Genève : *Les bonnes maisons.* — U. I. G. D. - U. A. E. E. — *Petites annonces.* — *Caisse maladie et invalidité des instituteurs genevois.* — Neuchâtel : *Assemblée des délégués.* — † *Les Hämmerli.* — *Société neuchâteloise de T. M. R. S.* — Jura : *Nouveaux collègues.* — *Le congrès.* — *Chez nos collègues des écoles moyennes.* — *Chez nos voisins : Le S.N. de France.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : E. Fiorina : *Le problème de l'écriture.* — G. Falconnier : *L'outillage du maître.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

STATUT DES FONCTIONS PUBLIQUES

Pour ceux qui ne se sont pas encore procuré un exemplaire de la loi sur le Statut des fonctions publiques nous publions en entier l'article 57 qui doit être connu.

« En cas d'absence pour cause d'accident ou de maladie constatés par certificat médical, le traitement est payé :

1. Pour les fonctionnaires nommés à titre définitif, en entier pendant les six premiers mois, aux trois quarts pendant les trois mois suivants et ensuite pour moitié jusqu'à cessation des fonctions.

2. Pour les fonctionnaires nommés à titre provisoire, en entier pendant un mois.

Lorsque l'absence est due à une maladie ou à un accident professionnels, le traitement est payé en entier jusqu'à la cessation définitive des fonctions.

Dans les cas particulièrement dignes d'intérêt, le Conseil d'Etat peut aller au delà de ces normes.

Il peut toujours faire dépendre le droit au traitement d'un contrôle effectué par un médecin-conseil. Il peut en outre réduire les prestations de l'Etat ou les supprimer lorsque l'accident ou la maladie est dû à une faute du fonctionnaire, notamment à son inconduite ou à son intempérance.

L'incapacité temporaire de travail due à la grossesse ou à l'accouchement est assimilée à la maladie, au sens de la présente disposition. »

Pour compléter le dernier alinéa voici l'article 64 de la loi de coordination (votée le 15 décembre 1947).

« Les institutrices mariées doivent renoncer à la direction de leur classe pendant une période qui va de deux mois avant l'accouchement à un mois après celui-ci. »

Il faut féliciter les auteurs du projet de loi d'y avoir fait insérer

ces dispositions qui constituent un progrès par rapport à l'article de loi qui régissait jusqu'à maintenant les cas de maladie et les congés-maternité.

M. Mt.

SECTION DE MORGES - Communiqué

Stamm, vendredi 16 avril, dès 16 h. 30 (Couronne).

Chœur mixte : lundi 19 avril à 17 h. 30 (Central).

Documentation scolaire : jeudi 15 avril à 16 h. 30, à Morges.

La commission qui étudie cette question prie chacun de collaborer par des idées, suggestions et par l'envoi de tout matériel, dont il sera pris grand soin.

Adresse du président de la commission : Ed. Reichenbach, Echichens.

Le Comité.

ON DEMANDE NOTRE AIDE

La collecte des Oeuvres vaudoises de l'Enfance vient de commencer. Autorisée par le Conseil d'Etat, elle aura lieu du 1er au 17 avril et la somme récoltée sera répartie entre les œuvres privées (au nombre d'environ une centaine) qui se penchent sur l'enfance malheureuse de notre canton.

En 1947 cette collecte a rapporté 37 000 francs qui ont permis à différents hospices, à des crèches, des colonies de vacances, des foyers pour enfants abandonnés ou arriérés, de secourir les petits de chez nous ayant besoin de soins et d'affection.

Nous ferons bon accueil à cette collecte et nous en parlerons autour de nous. (Chèques postaux II. 1733.)

M. Mt.

LES ESCHOLIERS DU LANGUEDOC A LAUSANNE

On nous signale une manifestation d'échanges artistiques et universitaires qui promet d'être un vrai régal pour l'œil et pour l'oreille.

Un groupe folklorique de l'Université de Montpellier interprétera à Lausanne, le vendredi 16 avril, un mystère de l'ancien théâtre français, « La comédie de la Nativité », de la reine Marguerite de Navarre avec chœurs et musique de scène au septuor, et une comédie languedocienne, « La chanson de la vieille », sur un vieux thème gascon amusant. Le lendemain après-midi, les Escholiers du Languedoc joueront à la cathédrale le « Jeu d'Adam et Eve ».

Ce sera une occasion d'entendre de l'excellent français et d'admirer l'effort entrepris par les universitaires de France pour redonner une nouvelle vie au théâtre ancien ; effort dont les Théophilien de la Sorbonne nous ont montré récemment un aspect.

M. Mt.

Les élèves des écoles accompagnés ou non de leurs maîtres, bénéficieront du prix de faveur de 50 centimes pour la séance de la cathédrale. Les billets seront vendus à l'Association des Intérêts de Lausanne et à l'entrée.

Les maîtres de Lausanne et des environs peuvent donc engager leurs élèves à en profiter.

M. TROYON, PROFESSEUR

En 31 ans, le regretté Charles Troyon, professeur de chant aux Ecoles normales, a formé musicalement quelque 1600 instituteurs et institutrices qui ont tous gardé de ce maître distingué un souvenir lumineux et intact.

Charles Troyon, par sa prestance et sa mise soignée, en imposait dès le premier contact. Mais c'est par ses qualités de cœur, sa bonté discrète, sa bienveillance constante, sa bonne humeur jamais altérée, que cet éducateur remarquable gagnait rapidement l'estime, puis l'affection de ses élèves attentifs.

Charles Troyon avait le plus grand respect de ses élèves, qui le lui rendaient bien.

Il découvrait avec joie et une grande sûreté les vrais talents. Il savait alors guider, conseiller avec autorité. Mais, dans le bâtiment de la place de l'Ours, il n'y entre pas que des Hemmerling, des Carrard et des Mermoud... Charles Troyon avait le rare mérite de suivre d'une oreille infailible les peu doués comme les futurs directeurs de la Cantonale. Il savait encourager les uns, et montrer aux autres que la route qui conduit à la perfection est longue et ardue.

En 31 ans ce musicien probe et sensible en a supporté des fausses notes ! Avec le recul du temps, ses anciens élèves mesurent mieux la patience illimitée et l'indulgence inaltérable du professeur compréhensif et généreux.

Par son tact, sa courtoisie exquise et son bon sourire, Charles Troyon a su toujours reconforter les candidats à l'enseignement dont la qualité de l'oreille n'était, hélas, point en rapport avec l'évidente bonne volonté... Ainsi, cet éducateur, humoriste à l'occasion, mais jamais sarcastique, a réussi à faire aimer le chant à tous ses élèves.

Charles Troyon suivait ses anciens élèves à travers le canton, qu'il parcourait volontiers à bicyclette, freinant quand une mélodie proprement exécutée sortait par les fenêtres d'une école campagnarde.

Nombre de sociétés chorales ne choisissaient pas leur chef sans demander l'avis de Ch. Troyon. C'était chaque fois l'occasion de mesurer la belle mémoire, le jugement sûr et le sens psychologique aigu du professeur vénéré, auquel le corps enseignant primaire du canton doit tant.

Hommage d'un ancien élève : Al. Maibach.

Le mardi 24 février, dans le temple de St-François, les obsèques de M. Charles Troyon étaient célébrées en présence d'une foule émue et recueillie.

De nombreux anciens élèves avaient tenu à manifester une dernière fois leur attachement à ce maître aimé et respecté, qui fit tant pour la revalorisation de notre profession ; car, il faut le reconnaître, si l'instituteur-directeur occupe maintenant une place en vue dans la vie de nos villages, c'est bien à M. Charles Troyon qu'il le doit.

Les régents vaudois viennent de perdre un ami qui sut toujours leur tendre une main secourable.

R. G.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES MAÎTRES DE TRAVAIL MANUEL ET D'ÉCOLE ACTIVE

CORRESPONDANCE INTERSCOLAIRE

Afin de faciliter les maîtres que la correspondance interscolaire intéresse, la S.V.T.M. se charge de mettre en relation les collègues désireux d'entrer en contact avec des classes françaises. Cette correspondance peut se faire sous diverses formes :

- a) échange de journaux scolaires (système Freinet) ;
- b) échange de lettres de classe à classe ;
- c) échange de lettres personnelles entre maîtres ou entre élèves.

Les collègues désireux de correspondre avec des classes françaises voudront bien s'adresser à M. René Martin, inst., avenue de France 78, Lausanne, ou à M. Ph. Nicod, inst., Chavornay, en indiquant :

- 1. Genre de classe (prim.-sup., primaire, mixte, rurale).
- 2. Le degré (âge).
- 3. Les préférences éventuelles quant à la région.

L'APPEL DU 14 AVRIL

Comme chaque année, à l'occasion du 14 avril, un insigne sera vendu dans tout le canton au profit de nos enfants et de nos vieillards dans le besoin.

Cet appel à la solidarité patriotique est fait sous les auspices d'un comité d'honneur composé des personnalités suivantes :

MM. Général Guisan, Pully ; Georges Bridel, président du Grand Conseil, Lausanne ; Edmond Jaquet, président du Conseil d'Etat, Lausanne ; Charles Reymond, président du Tribunal cantonal, Lausanne ; Gabriel Despland, conseiller d'Etat, Lausanne ; Paul Nerfin, conseiller d'Etat, Lausanne ; M. Baudat, ancien conseiller national, Lausanne ; Norbert Bosset, ancien conseiller aux Etats, Lausanne ; E. Fazan, ancien conseiller d'Etat, Lausanne ; Marcel Brawand, député au Grand Conseil, Vevey ; R. Jaccottet, ancien conseiller national, Trey ; J. Spiro, avocat, Lausanne ; H. Badoux, préfet, Aigle ; L. Jaquier, syndic d'Yverdon ; Mme Edmond Jeannet, présidente de l'Alliance des Sociétés féminines suisses, Lausanne.

Prouver son attachement aux valeurs démocratiques en fêtant dignement le 14 avril, c'est bien. Profiter de cette fête pour faire un geste de solidarité envers nos enfants et nos vieillards les moins favorisés, c'est mieux.

Portez l'insigne du 14 avril, le bénéfice de cette vente leur est destiné.

GENÈVE

Nous recevons, trop tard pour pouvoir la passer aujourd'hui, une « mise au point » de l'U.C.E.S. relative à notre article : « Tiens, Tiens... ».

Nous en rendrons compte samedi prochain.

Le bulletinier.

LES BONNES MAISONS

Chaque « chargé de famille » aura, à l'heure où nous écrivons, reçu l'agréable compensation au petit oubli des services de l'Etat, qui les avait privés de leur allocation pour enfant. On dira qu'il n'y a pas à remercier puisque c'était un dû... Nous ne sommes pas de cet avis : il est des dus qui le restent *ad aeternum*. Et puis, nous n'avons pas si souvent l'occasion de remercier que nous puissions nous offrir le luxe de passer celle-là par-dessous jambe. Merci donc pour cette petite restitution, que les services de M. Perréard n'étaient pas obligés de faire. Et estimons-nous heureux que ces vingt francs-là n'aient pas été pris de vertige en passant à côté du trou dit de compensation anticipée.

M.

U.I.G. DAMES - U.A.E.E.

Chères collègues, nous vous rappelons notre assemblée générale du mercredi 14 avril (16 h. 45, Brasserie Genevoise).

Ordre du jour : Rapports des déléguées.

La séance débutera par un compte rendu de l'assemblée générale de l'« Alliance nationale des sociétés féminines suisses » (Aarau, oct. 1947). Nous pensons que ce compte rendu, présenté par Mlle Monney est de nature à intéresser aussi nos collègues de l'Amicale. Elles seront donc les bienvenues.

Bl. G.

PETITES ANNONCES

VILLA 7 pièces, dont deux mansardes, cuisine, salle de bain, chambre à lessive ; eau, gaz, électricité ; meublée ; à **Kreutzlingen**, Lac de Constance, à échanger contre appartement, à Genève, pour la durée du cours normal (12 juillet au 8 août) au minimum.

La villa comporte une véranda et elle est entourée d'un superbe jardin. Elle est meublée et pourvue de literie et de linge de maison.

S'adresser pour traiter à **Richard Moll**, inst., Bernrainstr. 37, Kreutzlingen, qui désire pouvoir se loger à Genève où il donne un cours dans le cadre de ceux organisés par la Société suisse T.M.R.S.

**CAISSE MALADIE ET INVALIDITÉ
DES INSTITUTEURS GENEVOIS**

CONVOCATION

Les membres de la Caisse maladie et invalidité des Instituteurs Genevois sont convoqués en Assemblée générale annuelle

le mercredi 14 avril à 17 heures

au Restaurant du Coq d'Or, rue Pierre-Fatio (Rive). (Les absents sont passibles d'une amende de 2 francs.)

Le Comité.

RAPPORT DU TRÉSORIER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 AVRIL 1948

Messieurs et chers collègues,

Comme chaque année, à pareille époque, j'ai l'honneur de vous présenter ici les résumés du Compte d'exercice et du Bilan de notre Caisse-Maladie pour l'année 1947. Les commentaires suggérés au Comité par ces résultats vous seront communiqués à l'Assemblée générale par le rapport de notre président.

Recettes :

Cotisations des sociétaires	5 427.65
Finances d'entrée	42.—
Amendes	68.—
Subside de la Confédération	563.50
Subside du canton	292.50
Parts des assurés aux frais médicaux	2 100.90
Revenus du capital	806.22
Don André Schmid	50.—
Créances sur sociétaires	52.10

Dépenses :

Frais de médecins	4 577.30
Frais de pharmacie	2 180.90
Frais d'autres moyens curatifs	553.90
Frais d'hôpital et de clinique	819.50
Indemnités de décès	400.—
Frais d'administration et divers	438.85
Réserve pour maladies en cours	400.—
Cotisation à Caisse-Tuberculose	331.65
Excédent des dépenses	299.23
Sommes égales	9 702.10

Bilan au 31 décembre 1947

Actif :

Portefeuille-Titres	23 009.—
Caisse d'épargne	9 746.44
Caisse hypothécaire	5 493.05
Chèques postaux	2 044.10
Créances s. sociétaires	52.10
Totaux	40 344.69

Passif :

Réserves pour maladies en cours	400.—
Fonds social (pour balance)	39 944.69
Totaux	40 344.69

Fortune nette en clôture de l'exercice 1946	40 243.92
Diminution de 1947	299.23
Fortune nette en clôture de l'exercice 1947	39 944.69

Sauf erreur ou omission.

Le trésorier :

E. Martin

Les vérificateurs :

P. Passello R. Matthey S. Roller

NEUCHÂTEL**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS**

Samedi 20 mars, président : *Chs Rothen*.

Est-ce l'influence de la « Maison de la Paix » qui rendit l'atmosphère de cette réunion si lénifiante et les délégués si bienveillants et compréhensifs ? Le fait est qu'on n'eut à l'égard du C. C. que louanges et remerciements.

Le rapport présidentiel — que je ne résume pas ici, puisqu'il sera publié intégralement plus tard — constate que la stabilisation des traitements et la mise au point du statut, réclamées par la Fédération, ne sont point encore choses acquises. Le Conseil d'Etat, en réponse à nos revendications, informe « qu'il ne peut donner l'assurance d'une stabilisation pour le 1er janvier 1949 ». Par contre, la question des gratifications après 25 et 40 années de services, ainsi que celle du traitement payé en cas de décès sont en voie de solution. Une nouvelle circulaire a été adressée aux communes et on espère que le projet d'arrêté, quelque peu modifié, a des chances cette fois d'obtenir leur agrément.

Les comptes et le budget, présentés par *William Porret*, sont votés avec remerciements. La cotisation reste fixée à 25 fr.

Marcel Calame, notre délégué à la Commission des études pédagogiques donne connaissance du rapport présenté au Grand Conseil au sujet de la réorganisation des dites études. Ce rapport, comme on sait, a été renvoyé à une commission. C'est dire que nous aurons l'occasion d'y revenir.

L'*Exposition scolaire permanente*, dont on pourra lire ultérieurement le rapport, a vu subitement son existence menacée par la suppression de la subvention fédérale sur laquelle elle comptait. Le président *Maurice Montandon* et ses collègues du Comité ont eu chaud. Heureusement, les démarches entreprises ont été couronnées de succès. Grâce à des compléments d'allocations obtenus de divers côtés : Commission scolaire du chef-lieu, Société pédagogique de Neuchâtel, S. P. N. et, éventuellement, Conseil d'Etat, le déficit sera comblé et l'*Exposition scolaire* pourra continuer son œuvre pour le plus grand profit de nombreux collègues, éducateurs et étudiants. S. Z.

CEUX QUI S'EN VONT : † Louis Hämmerli

La S. P. N. vient de perdre un de ses membres honoraires des plus estimés et des plus aimés : *Louis Hämmerli* a succombé à la maladie qui, depuis bien des années, minait sa riche constitution. Chacun se souviendra de ce collègue, à qui une cécité presque complète n'avait rien enlevé de son amabilité souriante ni de sa vivacité d'esprit. Voici les lignes que lui consacre la « Feuille d'Avis de Neuchâtel ».

C'est avec tristesse qu'on a appris hier le décès de M. Louis Hämmerli, né à Travers le 3 avril 1875. L'Ecole normale de Peseux lui décerna en 1893 son brevet d'instituteur et, la même année, le défunt commença sa belle carrière dans son village natal.

Particulièrement doué pour l'enseignement du chant et de la théorie

musicale, Louis Hämmerli prépara un brevet spécial. En 1912, il arriva au chef-lieu venant de Couvet où il avait dirigé pendant 12 ans la classe supérieure des garçons.

Outre ses leçons dans nos écoles primaires, le défunt déploya une grande activité : donna des leçons privées, publia des œuvres diverses et donna des conférences sur des sujets de pédagogie et de musique.

Il avait été appelé à occuper le poste de professeur de solfège et de théorie musicale au Conservatoire dès la fondation de cet établissement. Il avait été pendant quelques années directeur de « L'Orphéon ».

Au terme de son enseignement de 23 ans dans tous les degrés de l'école primaire, M. Hämmerli pouvait se dire qu'il avait appris à chanter à toute une génération de Neuchâtelois.

La retraite de M. Hämmerli n'avait pas d'ailleurs été dès le début (en 1935) complète et définitive. On le vit encore longtemps dans nos classes, baguette en main, mais tout le contraire, par son aspect, du maître croquemitaine ! Sa baguette était de celles qui dispensent la joie et non les taloches.

Parmi les petits, comme parmi les grands, Louis Hämmerli ne comptait que des amis. Nous étions fiers d'être du nombre et exprimons à sa famille la sincère sympathie de la Pédagogique et de son Comité.

S. Z.

SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

Cours organisés en 1948 :

A. En collaboration avec le Département de l'Instruction publique.

No 1. Emploi de la caisse à sable. Cours d'une journée, en juin, un samedi, destiné aux membres du corps enseignant des degrés inférieur et moyen, dirigé par Mlle L. Hirsch. Finance d'inscription : membres de la Société, fr. 2.— ; non-membres, fr. 4.—.

No 2. Etude d'un centre d'intérêt adapté au programme du degré supérieur de l'école primaire. Cours d'une journée, en juin, un samedi, destiné aux membres du corps enseignant du degré supérieur, dirigé par M. D. Reichenbach. Finance : membres, fr. 2.— ; non-membres, fr. 4.—.

No 3. Développement de quelques chapitres du programme officiel des leçons de choses. Cours d'une journée, en septembre, un samedi, destiné aux membres du corps enseignant du degré moyen, dirigé par M. le Dr Ad. Ischer. Finance : membres, fr. 2.— ; non-membres, fr. 4.—.

No 4. Menuiserie. Cours de perfectionnement : étude de quelques assemblages ; confection d'un fichier en bois dur. Cours de deux journées, en octobre-novembre, le samedi, dirigé par MM. W. Galland et P. Perrelet. Finance : membres, fr. 5.— ; non-membres, fr. 10.—.

No 5. Cartonnage. Cours de perfectionnement : confection d'un fichier en carton recouvert toile. Cours de deux journées, en octobre-novembre, le samedi, dirigé par MM. P. Perrelet et W. Galland. Finance : membres, fr. 5.— ; non-membres, fr. 10.—.

B. Cours de perfectionnement obligatoire pour maîtres enseignant la menuiserie.

No 6. *Etude des assemblages principaux.* Cours de deux journées, en octobre, le samedi, dirigé par MM. W. Galland et P. Perrelet. Le Département de l'Instruction publique, qui organise ce cours avec la collaboration technique de la société, convoquera officiellement les maîtres enseignant la menuiserie qui n'ont pas suivi un cours normal suisse de travail sur bois au cours des 10 dernières années.

C. Cours organisés par la société seule.

No 7. *Vannerie.* Travail du rotin : dessous de plat, corbeillons Cours de 12 heures, en 4 séances de 3 heures, le soir, en novembre-décembre, dirigé par MM. P. Perrelet et P. Tripet. Finance : membres, fr. 8.— ; non-membres, fr. 15.—.

No 8. *Reliure.* Cours de perfectionnement de 21 heures, en 7 séances de 3 heures, le soir, en septembre-octobre, dirigé par MM. P. Perrelet et W. Galland. Finance : membres, fr. 8.— ; non-membres, fr. 15.—.

Remarques importantes concernant l'organisation des cours.

Si le nombre des inscriptions est suffisant, les cours sont organisés parallèlement dans plusieurs localités du canton.

Les cours Nos 1 à 5 sont organisés avec l'appui financier du Département. Les frais effectifs de déplacement sont remboursés ; une indemnité de repas est versée aux participants qui ne peuvent retourner chez eux pour le repas de midi. Les commissions scolaires sont invitées par le Département à accorder les congés nécessaires ; les membres du corps enseignant doivent en faire la demande eux-mêmes. A Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds et au Locle, les demandes sont à adresser à la Direction.

Quelques communes — Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle en particulier — remboursent en outre la finance d'inscription de base aux titulaires de classes suivant un cours ayant un rapport direct avec leur enseignement (cours 1 à 5 et 7 et 8). Le cours No 6, officiel, est gratuit ; les frais de déplacement et de repas sont remboursés comme pour les cours Nos 1 à 5.

Les cours Nos 7 et 8 sont organisés par la société seule ; les frais de déplacement sont à la charge des participants.

Inscriptions

Elles sont à envoyer jusqu'au 15 mai (et non jusqu'au 31 mars comme une circulaire l'a indiqué) à M. Willy Galland, vice-président, Côte 78, Neuchâtel.

SEULS LES COURS QUI RECUEILLERONT A CETTE DATE UN NOMBRE SUFFISANT D'INSCRIPTIONS SERONT ORGANISÉS.

JURA**NOUVEAUX COLLÈGUES**

A Delémont et Porrentruy se sont terminés fin mars les examens pour l'obtention du brevet primaire. A toutes les nouvelles collègues du beau sexe, nous adressons nos félicitations et nos vœux. A tous les nou-

veaux régents jurassiens, nous souhaitons une cordiale bienvenue et une carrière bien remplie. Aux uns et aux autres, nous demandons d'être des membres fidèles de nos sections de la S.J.B. et de la S.P.J. Nous savons que la plupart se placeront très facilement — quelques-uns le sont déjà — et nous espérons qu'ils apporteront à leur tâche journalière l'attitude et le comportement qu'on est en droit d'attendre des éducateurs de l'école populaire.

LE CONGRÈS

L'article 15 des statuts de la S.P.J. est ainsi conçu :

« L'ordre du jour du Congrès comporte, dans la règle, l'étude d'une question pédagogique préalablement discutée dans les sections et présentée par un rapporteur général. »

Nous insistons sur ce fait : le rapport de notre collègue Joray sera le morceau de résistance du Congrès de Bienne, les 5 et 6 juin prochains. Ça promet de belles « empoignades », quand on sait que la « question jurassienne », qu'on le veuille ou non, y tiendra une place importante. Il vaudra donc la peine de lire attentivement le travail du rapporteur général, d'être présent à Bienne et d'oser prendre part objectivement à la discussion. Les absents auront tort et perdront le droit de récriminer après coup.

Reber.

CHEZ NOS COLLÈGUES DES ÉCOLES MOYENNES

Les maîtres aux Ecoles moyennes ont tenu leur assemblée générale, à Delémont, le 6 mars passé. Pour renseigner nos amis romands, nous extrayons de l'« Ecole bernoise » du 20 mars les propos suivants :

Le Comité a reçu de l'Emulation une circulaire ayant trait aux revendications scolaires. Lecture a été donnée de la réponse. (On souhaite que cette réponse soit soumise au correspondant à l'« Educateur », comme ce fut le cas de celle du Comité général de la S.P.J.) L'étude du IIIe volume d'arithmétique sera poursuivie par les maîtres intéressés. La Commission d'étude pour le 5e semestre du brevet secondaire des candidats jurassiens a présenté ses conclusions, admises à l'unanimité après quelques amendements. Voici ces conclusions :

1. Les études pour l'obtention du brevet secondaire doivent être des études universitaires ; des études qui s'accomplissent de bout en bout dans le cadre universitaire. En attendant la réforme générale de la formation des maîtres secondaires, la réforme de l'organisation du 5e semestre est demandée ; à savoir :

- a) que la formation professionnelle pratique puisse s'accomplir dans le Jura et sous le contrôle de la Commission du brevet secondaire ;
- b) que la formation professionnelle théorique puisse se poursuivre dans une Faculté universitaire de pédagogie, en Suisse ou à l'étranger.

2. La section jurassienne de la Sté des Maîtres aux Ecoles moyennes reprend en main le problème de la formation des maîtres secondaires, en sauvegardant, pour l'étudiant, le droit d'acquérir sa culture générale dans une université de son choix.

Il appartient à la région de St-Imier de constituer le nouveau comité. M. J.-P. Méroz, de St-Imier en sera le président.

En fin d'assemblée, M. Berberat a donné quelques renseignements sur le projet de loi sur les traitements du corps enseignant, loi qui sera soumise à l'approbation du souverain au début de 1949. Reber.



Congrès quadriennal S. P. J.

Bienne, 5 - 6 juin 1948

Collègues, jurassiens, réservez ces dates et préparez-vous à assister à votre congrès !

CHEZ NOS VOISINS : LE S. N. DE FRANCE

L'article ci-dessous ne prétend pas donner à nos collègues de France des conseils ou des directives et encore bien moins s'immiscer dans les querelles de parti. Il n'a d'autre but que d'apporter quelques informations, très incomplètes, sur ce qui se passe chez nos collègues de France.

Déjà bien avant la guerre, le Syndicat national des Instituteurs et des Institutrices de France comptait plus de 100 000 adhérents. Dissous par le gouvernement Pétain, il se reconstitua dans la clandestinité et, dès la libération, il se remit à l'œuvre avec enthousiasme et persévérance ; il compte actuellement plus de 130 000 membres.

Ces deux qualités étaient certes bien nécessaires car ce n'est un secret pour personne que la situation matérielle de nos collègues de France est lamentable. Malgré de nombreuses réadaptations des traitements, ceux-ci n'ont suivi qu'avec un retard considérable et de loin la hausse du coût de la vie, encore que l'indice officiel de cette dernière ne donne qu'une idée bien imparfaite de la réalité ; chacun sait que les prix du marché noir n'y sont guère pris en considération, et cependant il faut y avoir recours pour vivre puisque souvent, il est impossible d'obtenir la plupart des denrées contre des coupons régulièrement validés.

Misère donc au foyer de l'instituteur ; d'où nombreuses évasions vers des postes administratifs mieux rétribués, notamment vers la police ou vers le commerce et l'industrie. Et crise du recrutement dont nous nous faisons difficilement une idée.

En 1946, pour 20 départements pris au hasard, les écoles normales demandaient 618 élèves ; 396 se sont présentés, et 187 seulement ont passé avec succès l'examen d'entrée. (Pour les mêmes départements, il y eut, en 1938, 2491 candidats.)

De très nombreuses classes, autrefois tenues par des instituteurs, ont dû — faute de titulaires masculins — être confiées à des institutrices et la proportion de celles-ci dans l'ensemble du corps enseignant croît d'année en année.

Je ne parle que pour les citer de la lutte pour la défense de l'école laïque, attaquée de plus en plus vivement dans l'ouest, des écoles délabrées, du manque de matériel, etc.

Devant ces difficultés qui pouvaient paraître insurmontables, le S.N. s'est mis à l'œuvre ; il a déjà obtenu, après un nombre incalculable de démarches et de négociations une revalorisation de la fonction enseignante dans la hiérarchie des fonctions publiques, ce qui empêchera désormais la fuite des instituteurs vers d'autres postes de l'administration. Mais que de tâches restent à accomplir pour que l'éducateur public puisse travailler dans des conditions normales !

A tous ces obstacles, les passions politiques qui déchirent le pays ont ajouté les luttes intestines. En novembre et décembre derniers, l'échec du mouvement de grève des fonctionnaires (grève purement syndicale de la part du corps enseignant, mais grève politique de la C.G.T.) aboutit à une scission de la C.G.T. Une fraction importante de celle-ci, estimant que les communistes installés aux postes de commande entraînaient l'organisation vers des buts politiques étrangers à leur idéal syndical, se retira pour créer une C.G.T.-Force ouvrière, opposée aux communistes, et à tendances purement syndicales.

La question de la scission s'est donc posée avec acuité au Syndicat national. Le Conseil national de Noël décida de la faire trancher par un congrès extraordinaire, convoqué pour Pâques. En même temps, un *referendum* général était organisé auprès de tous les membres du Syndicat. Trois questions figuraient sur le bulletin de vote :

1. *Etes-vous partisan de maintenir l'adhésion du S.N. à la C.G.T. ?*
2. *Si la majorité se prononce pour le retrait de la C.G.T., êtes-vous partisan de l'adhésion du S.N. à la C.G.T.-Force ouvrière ?*
3. *Si la majorité est hostile à ces deux solutions, êtes-vous partisan de maintenir à tout prix l'unité du S.N. comme organisation autonome, quelle que soit votre réponse aux questions précédentes ?*

L'Ecole libératrice a donné la parole aux partisans de chacune des trois tendances. La majorité du bureau national s'est prononcée pour ce qu'elle appelle « une solution de sagesse : l'autonomie », afin d'éviter la formation dans chaque département de « deux syndicats de minorité s'usant en luttes fratricides et stériles ».

Les résultats que je possède sur le vote sont très incomplets. A une très forte majorité cependant, par 1078 mandats contre 253, le S.N. a décidé de quitter la C.G.T., de ne pas adhérer à la C.G.T.-Force ouvrière ; il s'est donc prononcé pour l'autonomie.

L'avenir nous dira si cette solution a pu sauvegarder l'unité du S.N. Cette unité serait bien nécessaire pour l'accomplissement des tâches de la reconstruction.

G. W.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE PROBLÈME DE L'ÉCRITURE

Où en est-on à Genève ?

Le problème de l'écriture, en partie résolu dans notre canton, doit être à nouveau envisagé pour qu'une solution complète lui soit enfin trouvée.

Car si nous sommes actuellement dans une impasse, c'est tout simplement que l'écriture script, qui a rendu tant de services indiscutables aux enfants et au corps enseignant primaire, semblait une solution générale du problème de l'écriture, alors qu'elle n'en était qu'une solution particulière, valable entre certaines limites d'âge.

Après quinze ans d'application d'une réforme qui s'imposait et s'est révélée heureuse, favorisée d'ailleurs par la bienveillance (ou l'indifférence) des parents et de l'opinion publique, il est utile de faire le point.

En tenant compte, d'une part, des ouvrages de spécialistes, tels que MM. Dottrens, Berger, Dr Callewaert, d'autre part des articles parus sur ce sujet dans l'*Educateur* de 1945 à 1947 et dans la *Tribune de Genève* (MM. Sauty et Magnin), qui reflètent l'avis autorisé d'éducateurs, nous pouvons nous faire une opinion objective sur la question.

Écriture script ou écriture liée ?

Tel est le dilemme que posa M. Dottrens dans son article sur l'*Enseignement de l'écriture* paru dans l'« Annuaire de l'Instruction publique en Suisse » de 1936. En réfutant les critiques faites à la script, c'est-à-dire en prouvant qu'elle n'était ni plus impersonnelle ni plus lente que l'anglaise, M. Dottrens pensait pouvoir rejeter la seconde alternative pour ne retenir que la première. Ce raisonnement n'est pas probant, car il ne s'agit pas de choisir entre deux types d'écriture inconciliables, mais de répondre préalablement à la question suivante, le plus objectivement possible :

L'écriture script, qui convient à l'enfant (ce qui est indiscutable) satisfait-elle aux besoins physiologiques et psychologiques de l'adolescent et de l'adulte ?

Ce n'est qu'après avoir tranché cette question, nœud gordien du problème de l'écriture courante, que celui-ci pourra être abordé de front.

En effet, dans le cas d'une réponse affirmative, il serait inutile d'envisager l'introduction d'une écriture liée à l'école primaire puisque la script réunirait les qualités de bienfaisance et de rapidité qu'exige toute écriture courante. C'est l'attitude présente du Département de l'Instruction publique, qui est logique et prudente.

Mais si l'on peut apporter la preuve expérimentale que la script ne convient plus à l'adolescent ni à l'adulte, alors le Département aura le devoir d'aller jusqu'au bout de l'expérience commencée si heureusement et de répondre à diverses questions essentielles telles que :

1. Quel est l'âge le plus favorable pour passer de l'écriture script à une écriture liée ?
2. Une telle écriture existe-t-elle ?
3. L'enfant doit-il sortir de l'école primaire avec une écriture courante techniquement acquise ? etc.

Ecriture script puis écriture liée

Telle est l'hypothèse qui se présente et qui doit être vérifiée par l'expérience, c'est-à-dire par des résultats d'enquêtes d'une part, par les faits reconnus de la science d'autre part.

Si des enquêtes limitées, comme celle de M. Sauty (1946), justifient notre hypothèse, il faudrait en étendre le champ pour qu'on soit certain du résultat. Mais les arguments tirés de tels sondages sont-ils vraiment concluants ?

Car il s'agit moins d'obtenir des pourcentages reflétant des opinions diverses sur un sujet très complexe que des certitudes d'ordre purement scientifique.

Or celles-ci existent. Ce sont elles qui ont guidé les grands réformateurs de l'écriture ; bien qu'opposés dans leurs méthodes d'enseignement, ils ne contestent pas les faits fournis par la psychologie et la physiologie. Rien ne sert alors de méconnaître ces faits en clamant que les spécialistes ne sont pas même d'accord entre eux !

M. Dottrens s'inspirant des deux conceptions modernes *Kuhlmann* (libre activité) et *Hulliger* (activité dirigée), je ne saurais mieux faire que de relever, dans le livre même de leur disciple, les déclarations autorisées et concordantes de ces deux spécialistes, mais que M. Dottrens semble avoir oubliées, depuis l'introduction de l'écriture script à Genève (1934). « *Tout l'art d'écrire, dit Kuhlmann, tient dans la formation de la lettre et du mot par un trait ininterrompu. Après la première lettre, les élèves s'attaqueront à l'écriture du mot entier, ils découvriront alors la nécessité des liaisons.* »

« *Hulliger, lui, part des caractères antiques : simples, clairs, lisibles ; majuscules d'abord, puis minuscules. Ce premier stade franchi, l'enfant étudie l'écriture liée, dérivée de celle qu'il connaît déjà : il apprend la raison d'être des liaisons, les principes de celles-ci... Enfin, dernier stade, il passe à l'écriture penchée, plus rapide que l'écriture droite...* »

Le Dr Callewaert, dans son *Ecriture rationnelle*, écrit textuellement : « Au script, sorte de bégaiement de la main (pour l'adulte en tout cas), il importe de substituer dans l'enseignement une coordination aussi parfaite que possible de l'inscription harmonieuse des boucles, avec la translation cursive de la plume. »

Ces trois citations, qui ne sont pas des affirmations de pédagogues, mais des conclusions sérieuses de savants réalistes, peuvent suffire, me semble-t-il, à justifier l'hypothèse émise plus haut : écriture script, puis écriture liée. Quand passer de l'une à l'autre ? C'est une question qui fera l'objet d'un prochain article.

E. Fiorina.

L'OUTILLAGE DU MAÎTRE

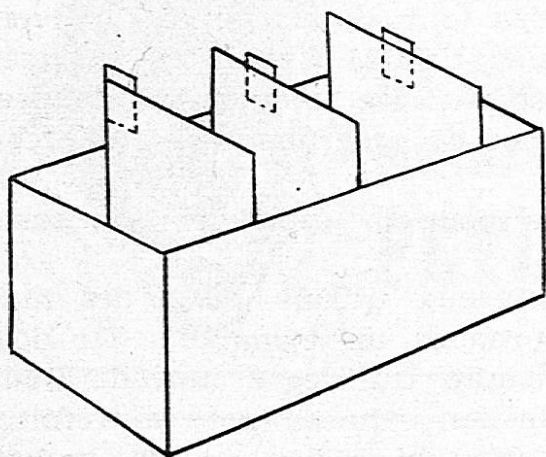
La classification de la documentation

La nécessité de la classification de la documentation, préparations du maître ou articles de revue, n'est pas à démontrer. Chacun en éprouve le besoin, chacun cherche sa méthode. En voici une.

C'est un procédé de classement vertical, procédé aussi pratique qu'à la cuisine la série de bocaux à provisions alignés sur un rayon.

Qui dit classement dit format unique. Nous choisirons celui de l'« Educateur » : $14,5 \times 21$ cm. Ne gaspillons pas d'encre à expliquer pourquoi.

Dans notre fichier nous distinguerons : a) le classeur, b) les cloisons, c) les fiches.



a) *Le classeur*. C'est une boîte en carton fort, ou une caissette, à fabriquer soi-même. Hauteur 15 cm., largeur intérieure 16 cm., longueur 25 cm. — Tu peux en préparer tout de suite quatre ou cinq. Elles seront vite remplies.

b) *Les cloisons mobiles*. Ce sont des rectangles de carton de même format que les fiches, ou d'un centimètre plus longs. Fais-en découper une centaine par tes élèves (ils apprendront à manier un couteau à carton). Chaque cloison sera munie d'un « cavalier » ou plus économiquement d'un petit rectangle de bristol $2,5 \times 6$ cm., collé sur les 2/3.

c) *Les fiches*. Répétons : format $14,5 \times 21$ cm., et ceci du début à la fin de ta carrière !

On en vend de superbes, mais l'imprimeur ou le relieur du coin t'en découpera à meilleur compte. Sans parler des cahiers No 1 qui ont juste la mesure.

Et maintenant le gros ouvrage approche. Un jour où tu te sentiras en pleine forme, rassemble tes 20 ou 30 kg. de paperasses documentaires ; choisis, émonde et colle sur fiches. Enfin débrouille-toi pour que chacune de tes richesses ait le gabarit voulu.

Ceci fait, tu en arrives à la

Classification des fiches

Elles seront classées par degré, par branche et par année.

Par exemple : il y aura un casier pour « Deg. moyen Hist. 1re année », un autre casier pour « Deg. sup. Civisme 2e année », etc.

A titre d'indication voici quelques rubriques ou titres de casiers, sortant du cadre des manuels : Cours éducation civique - Dictée d'examen. Plein air - Bricolons - Correspondance - Textes littéraires - Noël - Soirées scolaires - Buts de courses - Récitations - A classer.

En géographie les sujets étant vastes et la documentation assez abondante, chaque canton ou pays aura son propre casier. On y mettra tout ce qui le concerne : textes, questionnaires, chablon en carton pour aider les élèves à faire leurs croquis, cartes postales, croquis simplifiés, etc... Tu peux même noter sur une fiche spéciale qu'à la page 114 du Tome 3 de « Cités et pays suisses » il y a un beau texte concernant le Grutli, ou que le Musée scolaire possède sous la cote A.r. 120 un film fixe sur l'Industrie zurichoise. Le problème est d'avoir tout sous la main à l'heure H.

Et pourquoi ne pas créer un casier sous la rubrique « Educateur », casier dont le « cavalier » te fera souvenir que là mûrissent ou sommeillent des projets de documentation pour ton journal ?

Comment retrouver une fiche

Chaque fiche est munie d'un numéro tout simple. Inutile d'avoir des indications genre plaque d'automobile : HS.DM. 3.36 pour indiquer qu'il s'agit de la fiche d'Histoire suisse du deg. moyen 3^{me} année. Chaque casier ne comprenant qu'une année de programme la dite fiche ne portera que le No 36.

Toutes tes fiches numérotées il faut pour t'y retrouver une sorte de table des matières. Voici un

Premier procédé qui est plus avantageux qu'une table des matières habituelle. Pour plus de clarté prenons un exemple : Tu dois parler des « Chemins de fer » en histoire au degré moyen. Dans ton livre à côté du titre « Chemins de fer » tu as noté autrefois : fiches 7-8-35-47. Tu sors ces quatre fiches du casier : « Deg. moyen Histoire 1^{re} année », et tu as toutes tes richesses à portée de main dans le minimum de temps.

Mais tu demanderas peut-être : Pourquoi ces quatre fiches traitant du même sujet ne sont-elles pas immédiatement voisines dans leur casier ? Tout simplement parce que tu les as classées dans l'ordre où tu as eu la veine de faire leur connaissance.

En résumé, ce premier procédé consiste à mettre le numéro de chaque fiche à l'endroit exact du texte qu'elle commente.

Ce procédé convient particulièrement pour les disciplines où il suffit de suivre le manuel chapitre après chapitre. Par ex. Histoire, Grammaire, Calcul, Géométrie, Comptabilité.

Second procédé. Ce sera simplement une « fiche-table des matières », fiche classée en tête des autres, dans le casier.

Ce second procédé est moins rapide que le premier ; il convient pour les disciplines où il n'y a pas de manuels officiels à suivre. Par exemple : leçons d'observation. (Dans ce cas précis il y aura avantage à prévoir trois rubriques au classement : animaux, plantes, choses, afin de se faciliter les recherches pour bâtir les centres d'intérêt.)

Pour terminer, je signalerai que l'un des casiers importants de ton fichier sera celui des « Fiches vides », car si tu n'en as pas toujours en réserve, tu risqueras fort de griffonner sur n'importe quoi, et de te perdre dans le maquis des 36 formats.

G. Falconnier.

CONDITIONS DE FAVEUR AUX MEMBRES DE LA S.P.V.

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, **Nyon**



PARFAITEMENT MADAME...

ILS SONT SAVOUREUX AUTANT QUE
NUTRITIFS, LES DÉLICIEUX FROMAGES
PETIT NÈGRE „SPÉCIAL“
3/4 GRAS

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

LE "FILM-FIXE" *un précieux auxiliaire*

L'Histoire, la Géographie, les Sciences, etc., par la projection fixe
sur écran. Films-Fixes consacrés à l'Histoire et à la Géographie
suisse en cours d'édition.

SIMPLICITÉ ★ ATTRAIT ★ BON MARCHÉ

Sans frais, sur demande: liste C. (enseignement primaire et sec.);
liste B. (récréatifs); liste E. (lanternes de projection en vente ou en
location), et la notice: « Qu'est-ce que le FILM-FIXE? »

Distributeur officiel pour la Suisse

PHOTO POUR TOUS S.A.

5, Boulevard Georges Favon, **GENÈVE** Téléphone 4.24.96

Brienzer Rothorn

Altitude 2349 m.

**L'excursion favorite dans l'Oberland bernois
Des impressions inoubliables pour les écoliers**

Connu par son panorama unique

Ouverture de la saison: 5 juin 1948

Fermeture de la saison: 26 septembre 1948

TARIF DU CHEMIN DE FER pour les écoles

Brienz-Rothorn-Kulm, jusqu'à 16 ans Simple: Fr. 3.25 Retour: Fr. 3.50
plus de 16 ans » » 4.25 » » 4.75
Pour 50 participants, 1 personne accompagnante gratis
Pour 10 participants, 1 personne accompagnante au tarif des écoles

TARIF DE L'HOTEL ROTHORN-KULM pour écoles et organisations de jeunesse

	Jusqu'à 16 ans	Plus de 16 ans
Potage et pain	Fr. .85	Fr. 1.—
Café simple avec pain	Fr. 1.10	Fr. 1.20
Café complet	Fr. 1.80	Fr. 2.—
Potage, pâtes aux tomates et salade	Fr. 2.50	Fr. 3.—
Saucisson de St-Gall (Schüblig) et salade aux pommes de terre	Fr. 2.50	Fr. 3.—
Simple, mais bon dîner ou souper	Fr. 3.50	Fr. 4.30
Gîte dans le confortable dortoir: matelas, oreiller et couverture de laine	Fr. 1.—	Fr. 1.50

Plus service

Prix global pour: dîner, logement dans dortoir,
café complet et service seulement Fr. 6.70 | Fr. 8.50

PROMENADE D'ALTITUDE. Sentier agréable, 60 cm. de large, du Rothorn au Brünig, 12 km. environ. Différence de niveau, 1300 m., pente moyenne 12 %.

ÉVÉNEMENTS POUR LES ÉCOLIERS. Le lever et le coucher du soleil sur le Rothorn-Kulm et promenade Rothorn-Brünig.

Une entente préalable directe et en temps utile avec la Direction du Chemin de fer et de l'Hôtel est indispensable. Très important!

Demandez prospectus qui informe sur tous les détails

CHEMIN DE FER BRIENZ-ROTHORN

Tél. Brienzi 2 81 41

HOTEL ROTHORN-KULM

Tél. Brienzi 2 80 54

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur: André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin: G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces:

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S.A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux llb 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

LE MONT-PÈLERIN

sur VEVEY (850 m.)

*La belle esplanade fleurie du Haut-Lac et son panorama aux cent actes divers
est d'un accès facile, rapide et bon marché, par le funiculaire*

VEVEY-CHARDONNE-MONT-PÈLERIN

Elèves du 1er degré: montée Fr. 0.50, aller et retour Fr. 0.70

DIRECTION A VEVEY

TÉLÉPHONE 5.29.12

Un bon cigare
de l'industrie romande

Cigare de Monthey

fort et léger

DE LAVALLAZ & Cie S.A., MONTHEY

Costumes - Blouses - Lingerie - Bas
Pullover - Gilets - Sous-vêtements

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE

...la maison des beaux tricotés



*Un personnel stylé
Un matériel impeccable*

**FUNÉRAILLES
DE TOUTES CLASSES ET DE
TOUTES CONFESSIONS**

Pompes funèbres

CH. BURKY S. A.

P. F. Nouvelles

Maison fondée en 1889

Lausanne

St-Laurent 12

Tél. 2 38 68 - 2 38 69

COURSE SCOLAIRE

Les Brenets - Saut du Doubs

par grand bateau moderne Pullmann. Prix spéciaux
pour courses d'école. Places - tables et bancs pour
pique-nique au bord du lac. Tous renseignements:
RESTAURANT DU DOUBS près du lac des Brenets,
tél. 3.30.79.